



LA QUALIFICATION IATF DES AUDITEURS TIERCE-PARTIE A L'ISO/TS 16949 :2002

Informations sur le processus et les tarifs à venir, car en cours d'élaboration.

1. PLANNING

Formation		Examen
3 jours	rattrapage	
22, 23 et 24 juin 2009		
		25 juin 2009
	6 et 7 juillet 2009	
		8 juillet 2009 (examen de rattrapage)

2. CRITERES DE QALIFICATION DES AUDITEURS :

Critères d'admission des candidats à la formation et évaluation : voir exigence 4.2 extrait des « Règles 3^{ème} édition pour la reconnaissance IATF » :

Processus d'inscription et critères pour les candidats auditeurs ISO/TS 16949:2002

L'organisme de certification doit avoir un processus pour sélectionner les candidats à l'admission au processus de qualification des auditeurs IATF. Les candidats doivent remplir les critères de sélection suivants :

- a) *être qualifié selon l'ISO 19011:2002 et les règles de l'accréditeur national pour réaliser des audits ISO 9001:2000,*
- b) *avoir conduit au moins six (6) audits tierce partie selon l'ISO 9001:2000 dans des sites de fabrication industrielle dont au moins trois (3) en tant que responsable d'audit,*

Note : l'expérience d'audit automobile en tant qu'auditeur première ou seconde partie pourra être prise en compte.

- c) *avoir la connaissance et la compétence des méthodes et outils de base de l'automobile,*
- d) *avoir six (6) années à plein temps d'expérience pratique comprenant deux (2) années complètes dans une activité d'assurance qualité dans une ou des organisations entrant dans le domaine d'application de l'ISO/TS 16949:2002 (voir clause 1.0). Cette expérience doit avoir été acquise durant les dix (10) dernières années.*

Note : L'expérience dans des secteurs industriels à exigences similaires dans les domaines de la chimie, électricité, électronique ou métallurgie pourra être prise en compte.